

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 06 juin 2023

La séance est ouverte à 19h30

Absent représenté : Josette REVOUX (pouvoir donné à Mallorie GOBET-BOURGOGNE), Josiane RIBAIL (pouvoir donné à Jean-François CONTOZ), Audrey FARKAS (pouvoir donné à Loïc GAY-PARA), Anthony BOANICHE (pouvoir donné à Maurice CHAUTANT), FROTEY Cyril (pouvoir donné à Pierre MULLER), Alain PLAZY (pouvoir donné à Fabrice ROUX).

A été votée à l'unanimité la délibération suivante :

Attribution marché de travaux – Captage de Matacharre :

Une seule offre a été remise dans les délais, il s'agit de la STP PISTONO. Le candidat n'a pas proposé de variante.

Offre de prix initiale : 235 879.45€ HT.

Comme indiqué à l'article 8.3 du règlement de consultation, une négociation sur le critère prix a été engagée.

La commission a demandé la suppression du poste n°20 « REPRISES DE MAÇONNERIE INTÉRIEURE SUR LA CUVE DU RÉSERVOIR ET ENDUIT D'ÉTENCHÉITÉ » pour un montant de 60 040.52€ HT. En effet, le montant de ce poste est bien supérieur à l'estimation. L'état du réservoir étant, a priori, correct, il ne semble pas utile d'engager une telle dépense pour un gain limité.

La nouvelle proposition est la suivante : 172 906.36€ HT, soit 207 487.63€ TTC.

La commune retient cette offre.

A été votée, à 14 voix pour et 4 contre (Roux Fabrice, Monique Combe, Roland Amador et Alain Plazy) la délibération suivante :

Création d'un poste de saisonnier :

Le contrat de M. VRAIE Laurent se termine le 30 juin 2023. La création, à compter du 1^{er} juillet 2023, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet est nécessaire.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 septembre 2023 inclus.

Le groupe d'opposition rappelle sa position au sujet du personnel communal : tant qu'une commission du personnel ne sera pas créée, comme demandé au début du mandat pour une plus grande transparence sur l'ensemble des sujets liés au personnel communal, il votera contre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h.

Le Maire,


Maurice Chautant.

